

Compte-rendu du conseil d'école n°1 **Mardi 12 novembre 2019 à Plassay**

La séance débute à 18h45.

Président du conseil des écoles : Monsieur LELOUP Alexis

Secrétaire de séance : Monsieur LEYRIS Jérôme

Présents :

Enseignants : Monsieur LEYRIS (directeur de l'école de Plassay), Madame DUMONT (directrice de l'école de Saint Sulpice d'Arnoult), Monsieur LELOUP (directeur de l'école de Les Essards), Mesdames THOMAS, GONZALEZ, DANIEL, PAIN et Monsieur HARY (adjoints sur le RPI).

Représentants des communes : Monsieur BACHEREAU (maire de Plassay, Président du SIVOS), Monsieur VIDAL (maire de Les Essards), Madame SIGNAT (maire de Saint Sulpice d'Arnoult), Madame VINET (déléguée du SIVOS, Mairie de Plassay), Monsieur POCH (adjoint au maire de Saint Sulpice d'Arnoult), Madame FELIX (déléguée du SIVOS, Mairie des Essards)

Représentants des parents d'élèves : Mesdames BERTRAND, BROUSSE-MONTEIL, CHAUVET, DRILHON, FEDY, FRAGNEAU, GAUTIER, LARRERE-ESTEVE, LESUEUR, MAIRE, ROBIN, SOLA et Messieurs BLAS, GUILLON et HALLUIN.

Absents excusés :

Madame SALMON (Inspectrice de l'Education Nationale).

Madame LESAGE (DDEN)

Madame SAULIERES (adjointe sur le RPI)

Mesdames BLOT et HOUDART (représentantes des parents d'élèves).

Mode de fonctionnement du conseil des écoles

Les conseils des écoles de Plassay, de Saint Sulpice d'Arnoult et des Essards ont chacun voté à l'unanimité le regroupement des trois conseils d'école en un seul.

M. LELOUP sera le Président du conseil des écoles pour l'année scolaire 2019-2020.

1/ Résultats des élections, présentation des membres du conseil d'école et de la communauté éducative

Présentation des membres du conseil d'école et de la communauté éducative :

● A Plassay, aucun changement pour l'équipe pédagogique de l'école.

Madame MASSON assure la décharge de direction une journée par mois.

● A Saint Sulpice d'Arnoult, Madame MENARD s'occupera de la classe des CE1 / CE2 à partir de janvier 2020. Jusqu'à cette date elle est remplacée par M. HARY.

● Aux Essards, aucun changement pour l'équipe pédagogique de l'école. Il y a eu l'arrivée de Mme PIOTTE, AESH qui s'occupe de 2 élèves dans la classe de CE2 / CM1.

Remarque : A Saint Sulpice d'Arnoult et aux Essards, la décharge de direction n'est pas assurée par le même enseignant à chaque fois.

Résultat des élections :

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2019 dans chacune des 3 écoles du RPI. Dans chaque école du RPI, une seule liste s'est présentée.

	Plassay	Les Essards	Saint Sulpice
Nombre d'électeurs inscrits	143	133	130
Nombre de votants	83	80	74
Suffrages exprimés	78	75	67
Participation	58,04%	60,15%	56,92%

Pour les 3 écoles, l'intégralité des votes a été réalisée par correspondance. Ont été élus :

A Plassay : M. GUILLON, Mmes DRILHON et FRAGNEAU (titulaires) ; Mmes HOUDART, MAIRE et BLOT (suppléantes).

A Saint Sulpice d'Arnoult : M. HALLUIN, Mmes BROUSSE-MONTEIL et SOLA (titulaires) ; Mmes FEDY et LESUEUR (suppléantes).

Aux Essards : Mmes ROBIN, CHAUVET et M. BLAS (titulaires) ; Mmes BERTRAND, GAUTIER et LARRERE-ESTEVE (suppléantes).

M. LELOUP constate que le taux de participation est en augmentation et passe de 46,83% à 60,15%. De même, il y a plus de candidats cette année : 6 au lieu de 4 l'an passé.

2/ Effectifs et répartitions des classes à la rentrée

Actuellement, la répartition est la suivante :

Ecole de Plassay	Ecole de St Sulpice d'Arnoult	Ecole de Les Essards
Classe de PS / GS1 : 27 élèves 11 PS / 16GS	Classe de CP : 27 élèves	Classe de CE2/ CM1 : 24 élèves 13 CE2 / 11 CM1
Classe de PS / GS2 : 27 élèves 11 PS/ 16 GS	Classe de CE1 : 24 élèves	Classe de CM1 / CM2 : 24 élèves 16 CM1 / 8 CM2
Classe de PS / MS : 30 élèves 7 PS/ 23 MS	Classe de CE1 / CE2 : 24 élèves 5 CE1 / 19 CE2	Classe de CM2 : 25 élèves
Total : 84 élèves	Total : 75 élèves	Total : 73 élèves

Soit un total de 232 élèves pour tout le RPI.

Il y a eu plusieurs arrivées depuis la rentrée de septembre dans les 3 écoles du RPI. Suite à ces nouveaux élèves, à Saint Sulpice d'Arnoult les répartitions de classes ont dû être modifiées 1 semaine après la rentrée.

3/ Mise à jour du règlement intérieur des écoles

Le règlement intérieur des écoles est reconduit sauf le point 1.1.2 qui est modifié suite à la parution du décret rendant l'obligation scolaire obligatoire dès 3 ans. Ce paragraphe devient donc le même que celui 1.1.3 :

« L'assiduité est obligatoire. A compter de quatre-demi-journées d'absences sans motif légitime ni excuses valables durant le mois, le directeur d'école saisit le DASEN sous couvert de l'IEN ».

Le nouveau règlement est voté à l'unanimité.

4/ Sécurité à l'école : exercices incendie et PPMS ;

Organisation des surveillances des cours de récréation

Le nombre d'exercices à faire dans l'année est de 5 : 2 exercices évacuation "incendie", 2 exercices PPMS RM (Risques Majeurs) et 1 exercice PPMS AI (Attentat / Intrusion).

Ecole de Plassay :

● Le 11 octobre 2019, un exercice d'évacuation en cas d'incendie a été effectué à 10h30. Les enfants étaient prévenus de l'exercice et de son objectif. Le scénario était le suivant : un feu s'est déclenché dans le local technique qui se trouve dans le couloir menant au bureau du directeur et à la salle des maîtres. Tous les élèves de l'école étaient dans leurs classes en activité au moment de l'exercice. M. LEYRIS a déclenché l'alarme de sa classe en appuyant sur le système prévu (il y en a à différents endroits de l'école).

Les 3 classes se sont rendues sur le lieu de regroupement (dans la cour de récréation près du portail) dans le calme en environ deux minutes. Malgré la très bonne isolation phonique, les enfants ont entendu le signal qui n'est cependant pas très fort. Les différentes tâches à effectuer ont été réalisées sauf la coupure de l'électricité.

Un autre exercice incendie sera effectué dans l'année sans que personne (enseignants, ATSEM, enfants) ne soit prévenu.

Une réflexion en équipe a permis de déceler une faille le jour où c'est un remplaçant qui est dans la classe de M. LEYRIS ou de Mme THOMAS. N'ayant pas la clé de l'école, cet enseignant ne pourrait pas ouvrir le petit portillon qui se trouve derrière l'école. Il serait bien que le jour où il y a un remplaçant dans l'une de ces 2 classes, l'ATSEM de la classe prenne la clé de réserve qui se trouve dans le bureau du directeur et l'accroche à un piton dans la classe (piton qu'il faudra installer).

● L'exercice de simulation de confinement (PPMS) sur le thème « attentat / intrusion » a été organisé le 17 octobre 2019 à 10h30.

En maternelle, les enfants ont appris à se cacher en silence dans les classes. Il n'est pas question d'inquiéter les enfants. C'est pourquoi l'exercice a été présenté sous forme de jeu joué à plusieurs reprises depuis le début du mois d'octobre suite à la lecture de l'album « Mes amies les souris ».

Le scénario était le suivant : un individu saute par-dessus le portail côté récréation et tente de s'introduire dans l'école ». Pour les enfants, il s'agissait d'un gros chat qui voulait manger des petites souris (les enfants étant les souris).

L'alerte a été donnée par la personne ayant vu cet individu, dans ce cas-là l'ATSEM de la classe de Mme GONZALEZ. Le signal d'alerte n'est plus le sifflet, qui par le bruit qu'il fait, pourrait donner des indications à l'individu en question mais les mots « chat / souris ».

Tous les élèves de l'école étaient dans leurs classes en activité au moment de l'exercice ; ils ont réagi plus ou moins vite et se sont cachés en essayant de faire le plus de calme possible dans les divers endroits définis dans le PPMS « attentat / intrusion » : le couloir menant au bureau du directeur et à la salle des maîtres pour la classe de M. LEYRIS, les toilettes pour la classe de Mme THOMAS et la classe « verte » pour la classe de Mme GONZALEZ.

Le choix de ces endroits a été décidé en fonction de la capacité à mettre les élèves mais aussi en fonction de la possible fermeture à clé des salles.

Le bilan reste positif même si certains élèves ont eu un peu peur et donc il y avait un peu de bruit.

● Un exercice de confinement « classique » sera effectué prochainement.

● A Plassay, chaque enseignant est présent dès que sa classe est en récréation. Un enseignant reste « fixe » près de la structure avec toboggan et a une vue sur le préau et la structure. Les 2 autres enseignants font des rotations dans le grand espace où se trouvent les vélos.

Ecole de Saint Sulpice d'Arnoult :

● Un exercice incendie a été effectué le 13 septembre pour la classe des CP. Un problème a été vu pour le portail qui donne sur le parc et réglé le jour suivant. L'évacuation s'est faite en 3 min 20s avec la classe de CE1 /CE2 qui a entendu l'alarme car elle avait les fenêtres ouvertes.

Un autre exercice incendie a été effectué par les classes de CE1 et CE1 /CE2 le 1^{er} octobre. L'évacuation s'est faite dans le calme en 2 min 10s sans la classe de CP qui n'entend pas l'alarme de l'autre bâtiment.

● Un exercice PPMS « attentat / intrusion » a été réalisé le 17 octobre 2019. Les CP se sont cachés dans la classe sous les tables, les CE1 et CE1/ CE2 se sont enfermés dans les sanitaires. L'exercice devait se dérouler sur 10 minutes mais il a dû être raccourci car un élève de CE1 a perturbé l'exercice.

A noter que les CP ont parfaitement réalisé l'exercice et étaient invisibles de l'extérieur. L'alerte se fait d'un bâtiment à l'autre par la ligne téléphonique interne.

- Pour la surveillance de la cour de récréation : les trois enseignants sont dans la cour en surveillance.

Ecole de Les Essards :

● Exercice incendie :

Lundi 16 septembre 2019, 14h45. Mairie, enseignants et élèves prévenus. Départ de feu classe Mme PAIN.

Présents : tous les enseignants et le personnel.

Lieux : chaque enseignant était dans sa classe.

Signal : donné par Mme Pain. Utilisation du système interne.

Bilan :

- Points positifs :

- évacuation des élèves et des personnels dans le calme, pas de bousculade, temps inférieur à 2 min (1min 20sec)
- rassemblement devant le grand portail,

- Points à améliorer :

Penser à fermer les portes et les fenêtres

● Exercice PPMS « attentat / intrusion » :

Mardi 15 octobre 2019, 11h40. Mairie, enseignants et élèves prévenus. Inopiné.

Présents : tous les enseignants et le personnel.

Lieux : chaque enseignant était dans sa classe.

Signal : donné par Mme SAULIERES. Utilisation du système interne.

Bilan :

- Points positifs :

- signal entendu dans toutes les classes et à l'extérieur
- dans toutes les classes, les lumières étaient éteintes
- dans toutes les classes, les volets étaient baissés
- dans 2 classes, les élèves n'étaient ni visibles, ni audibles
- dans toutes les classes, les portes étaient bloquées par du mobilier
- dans toutes les classes, les portes étaient fermées à clé

- Points négatifs :

- dans le bureau, difficulté à bien fermer la porte
- les élèves étaient visibles de l'extérieur dans la classe de Mme SAULIERES
- difficulté pour Mme SAULIERES de voir tous ses élèves

- Points à améliorer :

- étudier une nouvelle façon de se confiner dans la classe de Mme SAULIERES

M. LELOUP indique qu'un élément bloque la validation du document PPMS Attentat Intrusion et lit la raison qui lui a été évoqué : « Attention : le signal d'alarme pour une attaque extérieure à l'école doit être différent de celle qui concerne une intrusion violente dans l'école ». Il fait état de son incompréhension.

M. BLAS demande s'il y a quelqu'un pour regarder les exercices et donner des conseils. M. LELOUP répond que c'est déjà arrivé mais que pour ces exercices il n'y a eu personne.

- Aux Essards, le planning de surveillance des récréations et des temps d'accueil a été réactualisé.

5/ Projets éducatifs et sorties scolaires

Ecole de Plassay :

● L'école a participé à la demande ministérielle à « La rentrée en musique » : comptines, chants, chorale, découverte d'instruments de musique...

● La chorale d'école est reconduite mais uniquement pour les élèves de MS et GS le mardi matin de 9h à 9h20 depuis la rentrée des vacances d'automne. Tous les élèves de l'école y participaient depuis le début de l'année le jeudi en fin de journée mais c'était très difficile. Les élèves de PS seront associés à la chorale en cours d'année.

- Les photos de classe ont été réalisées le mardi 8 octobre 2019.

- 3 sorties Nature sur l'automne sont prévues : 2 sorties pour les PS / GS des classes de Mmes GONZALEZ et THOMAS en commun, une autre pour les GS un après-midi pendant le temps de repos des PS ; et une sortie pour les PS / MS de la classe de M. LEYRIS dès que le temps le permettra.
- En partenariat avec l'OCCE, 3 séances de découverte de jeux coopératifs seront proposées le mardi 10 décembre après-midi pour les MS et GS (et normalement en mars pour les PS).
- Cette année, Mme THOMAS reconduira le projet de fabrication d'un film d'animation avec tous les GS des 2 classes. Les élèves ont choisi un conte sans illustrations et vont illustrer l'histoire (en 2D). L'étude de contes est un axe du projet d'école.
- Le lundi 9 décembre 2019 après-midi après le temps de repos des PS, tous les élèves de l'école assisteront à un spectacle de Noël intitulé « C'est pas tous les jours Noël !!! ». Ce spectacle sera financé par l'Association « Les 3 écoles » (550 €). M. LEYRIS remercie à la fois l'Association ainsi que la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes.
- Le mardi 11 février 2020 matin, la classe de PS / MS de M. LEYRIS participera à une 1^{ère} rencontre sportive avec les classes de PS / MS des écoles de Port d'Envaux et Saint-Georges des Coteaux sur le thème des jeux collectifs et du ballon. Un pique-nique clôturera cette rencontre inter-écoles. Mme DRILHON demande s'il y aura plusieurs rencontres comme les années précédentes. M. LEYRIS répond qu'il y en aura une autre lors de la semaine de la maternelle et une troisième pendant la dernière période scolaire.

Ecole de Saint Sulpice d'Arnoult :

- Le jour de la rentrée les élèves de CE1 ont chanté des chansons apprises l'an passé pour les nouveaux élèves de l'école puis tout le monde s'est rassemblé pour une danse.
- La photo de classe a eu lieu le jeudi 17 octobre 2019.
- Le 14 novembre les 3 classes iront voir à Pont l'Abbé d'Arnoult, dans le cadre du spectacle Plein les Mirettes, « la Princesse au petit pois », spectacle et transport financés par la CDC cœur de Saintonge.
- Le 7 et 8 novembre la classe de CE1 a fabriqué des hôtels à insectes qui seront installés dans le bourg de Saint Sulpice. L'école remercie la mairie pour avoir fourni les planches et la découpe de celles-ci et Mme SOLA d'être intervenue sur les deux jours qu'ont duré les ateliers.
- Le 20 décembre l'Association des trois écoles offre un spectacle aux trois classes : il s'agit des « Histoires comme ça » d'après Kipling et joué par la compagnie du Théâtre vert.
- En janvier, la classe de CE1 participera à 2 ateliers de théâtre financés par la coopérative scolaire et proposés par la CDC « Cœur de Saintonge » toujours dans le cadre de Plein les Mirettes. Les autres classes étaient également inscrites mais vu le succès du programme elles n'ont pas été retenues.
- Les 3 classes sont inscrites au projet des Incorruptibles : elles ont reçu une sélection de livres et chaque élève devra voter pour son livre préféré.
- Les projets qui doivent être finalisés : la participation des trois classes aux concours de mathématiques du Koala et du Kangourou ; la fête des cent jours d'école.

M. POCH ajoute que chaque mardi après-midi les enfants ont la possibilité d'emprunter des livres à la bibliothèque municipale et qu'ils bénéficient d'un temps de lecture.

Ecole de Les Essards :

Une participation forfaitaire de 1 € sera demandée aux parents pour toute sortie ou activité payante.

- Rentrée en musique dans les trois classes.
- Mardi 17 septembre 2019 : photo scolaire.
- Jeudi 10 octobre 2019 : sortie dans les bois avec M. BOURSIQUOT. Reconnaissance des arbres, ramassage de feuilles pour confectionner un herbier. Projet annuel découverte du milieu qui nous entoure, végétal et animal. Une intervention se fera sur la découverte de la prairie voisine de l'école. Un travail sera fait en anglais. D'autres activités sont à finaliser.

● Jeudi 14 novembre 2019 : spectacle Plein les mirettes à Pont l'Abbé d'Arnoult sur le thème « La princesse au petit pois » par la compagnie La vie est ailleurs. Financement bus + entrées = CDC Cœur de Saintonge. Les élèves participeront à des ateliers de sensibilisation « Mise en voix d'un texte » avec un professionnel.

● Mardi 17 décembre : spectacle vivant participatif contes de Noël par la compagnie Coyotte Minute de Saintes. Ce spectacle sera financé par l'association des 3 écoles.

● Le 17 mars, grâce à l'Association SISA qui l'organise, les élèves de CM1 et CM2 assisteront à un spectacle sur le harcèlement.

Mme DRILHON explique qui est l'Association SISA : ce sont des professionnels du milieu médical du secteur de Saint Porchaire, Plassay, Pont l'Abbé, ... et la représentation se fera à Saint Porchaire.

Le harcèlement est un sujet d'actualité et Mme DRILHON espère qu'il y aura une continuité au collège en sixième.

Remarques concernant les photos scolaires des 3 écoles : les photos sont de bonne qualité mais les dimensions proposées ne satisfont pas tous les parents. La dimension « classique » 10 x 15 cm manque. De même, les dimensions de la toile ne sont pas indiquées sur le bon de commande. Ces remarques seront remontées au photographe.

6/ Plan mercredi

L'inspectrice d'académie, suite à la parution du décret en 2018, indique avoir informé les municipalités des étapes de mise en œuvre du Plan mercredi. Elles peuvent exposer leur projet.

Le Plan mercredi consiste à proposer des activités pour les enfants sur les mercredis.

M. POCH indique qu'il y a des centres de loisirs qui sont faits pour ça.

M. BACHEREAU rappelle que c'est la CDC qui a la compétence scolaire.

7/ Bilan financier des coopératives scolaires

Ecole de Plassay :

Les produits sur l'année 2018-2019 :

- cotisation des parents : 825,10 €
- bénéfices vente photos de classe : 1387,60 €
- les dons de l'association des 3 écoles : 1182,50 €
- les dons suite à la vente d'objets au marché de Noël et la vente d'un château de GS : 107,70 € + 5€

Les dépenses :

- adhésion à l'OCCE + assurance MAE / MAÏF : 235,20 €
- activités éducatives : 2305,65 €

Les charges des activités éducatives représentent la majeure partie des dépenses. Parmi elles, les diverses sorties, les rencontres sportives, l'achat de livres pour Noël, du matériel nécessaire pour les diverses plantations, des ingrédients pour les diverses activités culinaires de l'année....

Pendant l'année scolaire 2018-2019, il y a eu 5480,10€ de produits et 4554,64€ de charges ; soit un solde positif de 925,46€.

Au 1^{er} septembre 2019, la somme de 3700,76 € était sur le compte.

→ **Dépôt sur le compte** :

925€ cotisation des parents

88€ vente de DVD du projet « dessins animés » de la classe de Mme THOMAS

→ **Frais** :

226,80 € adhésion à l'OCCE + assurance MAE / MAÏF

74,90€ achat d'une plastifieuse

31,90€ achat d'un lecteur graveur de CD/DVD pour ordinateur

+ divers frais pour les classes

A ce jour, il y a : 4402,16€ sur le compte.

Ecole de Saint Sulpice d'Arnoult :

Au 1^{er} septembre 2018 : 3607,52€ sur le compte.

Recettes :

Cotisations parents : 660€

Vente des photos scolaires : 699,60€

Don de l'Association des 3 écoles : 572,46€

Dépenses :

Achats de biens durables (livres, dictaphones, matériel de sciences...) : 347,60€

Cotisations à l'OCCE et assurance : 229,60€

Activités éducatives (sorties, bus, goûters,...) : 1795,23€

Frais de fonctionnement (chéquier) : 0,93€

Au 1^{er} septembre 2019 : 3166,22€

A noter qu'en plus du don direct à la coopérative l'Association des 3 écoles a financé directement l'achat d'un vidéo projecteur et le bus pour une sortie pour un total de 629,84€.

Ecole de Les Essards :

Solde au 31 août 2019 : 1552,15 €

Produits :

— cotisations des parents d'élèves à la coop : 620 €

— participation financière des parents aux sorties : 700 €

— don de l'association les 3 écoles : 2000, 62 € (638 € : bus Futuroscope, 264 € : entrées cinéma, 110,88 € : plantations, 285,74 € : livres classe de Mme SAULIERES, 702 € : don)

— vente des photos : 782 €

Dépenses :

— Adhésion OCCE et assurance MAIF : 183,50 €

— Sorties : 2506,50 €

— bus cinéma Atlantic ciné : 218 €

— Char à voile : 78 €

— Accrobranches : 240 €

— Futuroscope : 698 €

— Château de la Roche Courbon : 314,50 €

— bus Château de la Roche Courbon : 90 €

— bus visite du collège : 119 €

— stage canoë-kayak Port d'Envaux : 320 € + bus : 380 € + test piscine : 49 €

— Achats divers : jeux éducatifs, abonnements, des livres, du petit matériel : 1200 €

Le résultat de l'année 2018-2019 est négatif : charges supérieures aux produits de 1511,45 €

(en raison des nombreuses sorties)

Solde au 12 novembre 2019 : 2062,80€

Produits :

participation volontaire des parents à la coopérative : 855 €

Dépenses :

— cotisations OCCE : 196,35 €

— abonnements, petit matériel : 128 €

Mme PAIN remercie la municipalité des Essards pour les 1500€ de budgets « bus » alloués chaque année.

8/ Bilan des travaux d'été et des aménagements

Ecole de Plassay :

M. LEYRIS demande s'il est possible d'ajouter un panneau d'affichage supplémentaire.

Comme expliqué lors du point sur la sécurité, une demande de pose d'un piton dans la classe Mme THOMAS est formulée.

La municipalité financera des achats de petits mobiliers en plus du crédit alloué.

Ecole de Saint Sulpice d'Arnoult :

Des crochets ont été installés dans la classe des CP pour permettre de suspendre les cartes. Un mini frigo a été installé dans la salle de motricité pour faciliter l'accès à la glace en cas de chute en récréation ou en sport.

La maîtresse de CP remercie la réactivité de l'employé municipal, avec le soutien de la mairie, dans son aide à l'installation d'un dispositif pour un enfant à besoin particulier.

Les travaux à prévoir :

La porte du bureau de direction doit être réparée pour permettre à la poignée de fonctionner à nouveau, l'entreprise est prévenue et c'est en cours.

Un panier de basket sera installé sur un mur extérieur dans la cour de l'école (financé par l'Association « Les 3 écoles »).

La municipalité a financé l'achat de 8 bureaux individuels.

Ecole de Les Essards :

Ce qui a été fait :

- Classe de Mme SAULIERES

- accès internet dans la classe pour l'ordinateur enseignant
- suspendre le vidéoprojecteur et le relier à l'ordinateur enseignant
- film protecteur des vitres détérioré, a été retiré

- Classe de Mme PAIN

- vérification de néons qui dysfonctionnaient
- la vitre de la porte d'entrée a été remplacée

- Classe de M. LELOUP

- grand ménage fait
- murs grattés et repeints

- Le panneau d'affichage extérieur a été nettoyé.

Ce qui reste à faire :

- Classe de Mme SAULIERES

- isoler et obscurcir les vélux
- réparer une fuite au niveau du plafond dans la classe de Mme PAIN

9/ Questions diverses des représentants des parents d'élèves

Au nom des représentants de parents d'élèves, Mme DRILHON s'excuse du retard pour la transmission des questions.

Les 3 écoles

1. *Le prélèvement automatique a été proposé par la mairie de Plassay pour les frais de garderie et de cantine, sera-t-il mis en place dans les autres communes ? Pouvons-nous choisir la date de prélèvement ?*

Mme SIGNAT répond que sur Saint Sulpice d'Arnoult le prélèvement automatique sera mis en place le 1^{er} janvier 2020 avec une date de prélèvement le 10 du mois normalement.

M. VIDAL répond que pour Les Essards il y a eu un vote en Conseil Municipal et que le prélèvement sera également mis en place.

M. BACHEREAU donne des précisions sur le règlement des factures de cantine et de garderie. Des lettres d'huissiers ont été envoyées. Il explique la procédure :

- au bout d'un mois de non-paiement une relance est faite par la Trésorerie.
- après il n'y a plus de relance et c'est l'huissier qui prend le relais.

2. *L'apprentissage de la nage semble être au programme avant l'entrée en 6^{ème} (doivent avoir leur brevet des 25m), pourquoi cela n'est-il pas fait au sein du RPI sachant que de nombreux enfants ne savent pas nager à leur arrivée au collège?*

M. LELOUP explique pourquoi les élèves ne vont pas à la piscine dans le RPI.

Il donne tout d'abord des explications sur ce qui est attendu en fin de cycle 3 :

« Adapter ses déplacements à des environnements variés.

Attendus de fin de cycle

- Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel. »
- Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement » Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème »
- Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015

La natation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un enseignement sur chaque année du cycle.

Le savoir nager :

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du code du sport.

Il est défini comme suit :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée. »

Pour effectuer un cycle « natation » correctement, il faut 10 séances par classe.

Sur le RPI, il y aurait 2 classes de concernées. Côté budget, il faut compter en plus de la séance dans la piscine le transport ; ce qui revient à 150€ par séance ; soit pour 10 séances 1500€.

Sur le secteur, il manque des maîtres nageurs et certaines piscines sont en extérieur.

Mme DRILHON prend la parole et informe que dans le cadre de la SISA il y aurait la possibilité d'avoir un projet piscine à Pont L'Abbé d'Arnoult avec un maître nageur ; 1 à 2 fois par semaine avec un groupe de 10 enfants par créneau. Il faut compter 40€ pour 10 enfants.

Il resterait à finaliser le projet avec la CDC pour le transport en bus.

M. LELOUP explique qu'il faut voir avec Mme l'Inspectrice ou la conseillère pédagogique référente de la Circonscription pour étudier la faisabilité de ce projet. Il rajoute qu'il faut des parents agréés pour accompagner. Ces parents doivent effectuer un test et une enquête de moralité est menée.

M. LELOUP ajoute que les mini-bus de la CDC ne peuvent pas être conduits par des enseignants.

M. HARY précise que lors des séances de piscine, il faut 2 maîtres-nageurs : un pour la leçon avec les élèves et un autre pour la sécurité.

Mme PAIN précise également qu'il faut que toute la classe aille en même temps à la piscine car il faut que l'enseignant soit présent.

3. *Malgré nos demandes les années précédentes, le menu des 3 écoles n'est pas visible partout...nous réitérons notre demande cette année, serait-il également possible de mettre les 3 menus sur un site (de la commune par exemple) ou sur le blog des écoles pour les parents ne pouvant se déplacer ?*

Mme SIGNAT répond que le menu est envoyé aux autres communes.

Aux Essards, le menu de Saint Sulpice d'Arnoult n'est pas affiché. Il a dû y avoir un problème de transmission. M. BACHEREAU indique que les 3 menus sont affichés sur le panneau d'affichage de l'école et qu'il est également mis sur le site internet de la mairie.

4. *A plusieurs reprises des parents ont constaté le départ du bus avant même que TOUS les enfants ne soient installés et/ou attachés, serait-il possible que le chauffeur attende que tous les enfants soient attachés avant de partir, la sécurité des enfants nous semblant être prioritaire sur un potentiel retard ?*

M. BACHEREAU demande combien de parents ont posé cette question. Mme DRILHON répond qu'il y en a eu 4, qu'elle-même a pu le constater un matin.

M. VIDAL indique que la municipalité interviendra auprès du chauffeur du matin.

M. BLAS fait part de son expérience : il se trouve tous les jours dans le bus qui relie les écoles du RPI de « Nancras - Balanzac- Sablonceaux ». Il explique qu'il signale au chauffeur qu'il peut démarrer en lui faisant un signe. Les enfants doivent tous être assis et attachés avant le départ du bus.

M. BACHEREAU dit qu'il va s'en occuper et demande que si ça recommence de ne pas attendre le prochain conseil d'école pour l'interpeller.

5. *Depuis la rentrée, il a été demandé plusieurs fois aux grands des Essards d'être « responsables » des plus petits lors des trajets en bus et à la descente des écoles (aider à la descente, vérifier les ceintures...) Nous nous interrogeons est-ce vraiment à eux qu'incombe ce rôle ?*

Mme SIGNAT explique qu'à la rentrée il a été demandé à un grand de s'asseoir à côté d'un petit dans le bus pour le rassurer, prévenir l'adulte s'il détache sa ceinture. A l'arrivée du bus, le grand peut aider à détacher la ceinture du petit.

Pour elle, c'est une forme de parrainage qui existe à l'école comme en famille ou ailleurs. Pour autant, le grand n'est pas responsable du petit. C'est un apprentissage du respect, de l'entraide et de la solidarité de l'autre.

La responsable, c'est la personne qui s'occupe du bon déroulement dans le bus.

Mme SIGNAT ajoute que ces derniers temps, il n'y a plus de grand assis à côté d'un petit comme demandé en début d'année.

Mme FRAGNEAU dit que certains grands ont pris très à cœur ce rôle et se sont sentis « responsables » du petit ; tout comme cela se passe dans les classes de PS/ GS où les grands sont en binôme avec un petit pour la mise en rang par exemple.

Mme GONZALEZ ajoute que cela s'appelle de la coopération.

6. *Les enfants peuvent-ils aller dans la garderie de leur choix (Plassay, les Essards, St Sulpice) quelle que soit la commune où ils habitent (cela arrange certains parents par rapport à leur travail) ?*

Les enfants peuvent aller à la garderie de leur école ainsi que dans la garderie de leur lieu d'habitation.

Ils n'ont pas le droit d'aller à la garderie de l'école s'ils ne la fréquentent pas ou s'ils n'habitent pas la commune.

M. BACHEREAU ajoute tout de même que s'il y a une fratrie, le cas peut être étudié.

Saint Sulpice d'Arnoult :

7. *L'arrivée des élèves au bus le soir, fait débat auprès de nombreux parents (cela malgré le mot de la mairie expliquant les raisons de cette mise en place), pour les raisons suivantes :*
- *10 à 15min d'attente avant de pouvoir récupérer nos enfants dorénavant (nous estimons déjà les récupérer tard avec les horaires imposés par le bus du RPI).*
 - *Le chemin qui mène jusqu'à la cour de récréation est beaucoup plus long qu'aux Essards et Plassay (configuration des lieux totalement différente des deux autres écoles), du coup les jours de pluie les enfants sont obligés de faire deux fois le trajet parking/cour et cour/parking sous l'eau.*
 - *Quelles solutions proposez-vous afin d'éviter à nos enfants de se mouiller autant lorsqu'il pleut en cette période à venir ?*
 - *Pourquoi une telle décision a-t-elle été prise sans AUCUNE concertation avec les parents d'élèves ni même en conseil municipal avant d'être adoptée ?*
 - *Pourrait-il être envisagé que les enfants descendent du bus (comme avant la construction de l'école) devant la mairie, traversent la cour de la mairie et arrivent directement sous le préau pour être récupérés par leurs parents à l'entrée de l'école (comme actuellement) les jours de pluie ?*

Mme SIGNAT s'étonne de l'utilité de faire un débat sur l'arrivée du bus le soir. Elle précise qu'il n'y a pas eu de mot de la mairie mais un courrier validé par le comité des affaires scolaires pour rassurer les parents et pour qu'il y ait plus de sécurité. Il faut du temps pour faire descendre tous les enfants du bus ; elle insiste sur ce qui prime : la sécurité des enfants. L'entrée par le grand portail (de la nouvelle école) se fait en sécurité ; il n'y a pas de voitures. Elle ajoute que quand il pleut, les enfants doivent avoir des vêtements adaptés. Pour elle, il n'est pas envisageable de revenir à l'ancienne façon de faire. De plus, les trajets et les arrêts des bus sont validés par la Région et on ne peut pas déroger à ce qui a été décidé. Elle précise également qu'il n'est pas possible de s'arrêter là où le bus s'arrêtait avant à cause des travaux de rénovation dans le bourg. Mme DRILHON indique que c'est la réponse à laquelle les parents s'attendaient. Elle exprime néanmoins son désaccord en disant qu'avant, les enfants descendaient un par un et étaient récupérés par leurs parents et que beaucoup de parents étaient satisfaits de cette façon de procéder. Elle déplore que la décision de changer le point de descente des enfants à Saint Sulpice d' Arnoult n'ait pas été annoncée en conseil d'école comme ça avait été fait pour Plassay et Les Essards. Mme SIGNAT explique que pour la personne qui est dans le bus et qui s'occupe des enfants, c'est très compliqué. M. VIDAL intervient en disant que ce n'est pas au conseil municipal mais au Maire de la commune de décider s'il y a un problème de sécurité ; et s'il y en a un, il faut agir vite. Mme THOMAS demande pourquoi il faut absolument remettre l'enfant aux parents sachant qu'en élémentaire l'enseignant a le droit de laisser partir les enfants tout seuls (ce qui n'est pas le cas en maternelle). M. LELOUP répond que la responsabilité n'est pas la même (école / municipalité). M. BACHEREAU rappelle que la première règle c'est la sécurité des enfants.

8. *Lors des séances de sport dans la salle de motricité, serait-il possible de faire mettre aux enfants des chaussons pour éviter de glisser en chaussettes ou d'être pieds nu ?*

Mme DUMONT répond par la négative car enlever et remettre les chaussures est déjà très chronophage et s'il fallait mettre des chaussons cela prendrait encore plus de temps. Elle reconnaît que les chaussettes glissent un peu mais rassure les parents en disant que le sol est chauffé.

9. *Lors de la garderie du soir, peut-il être autorisé aux enfants d'aller jouer au parcours sportif ?*

Mme SIGNAT répond que ce n'est pas possible, toujours pour des raisons de sécurité. Elle précise qu'il y a quand même des jeux à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur.

Mme DRILHON demande s'il est possible d'autoriser les enfants en fonction du nombre qui reste.

Mme SIGNAT répond que s'il reste 2 enfants par exemple ça pourrait être possible.

Les Essards

10. *Les enfants de Plassay arrivant par le bus à 8h aux Essards sont-ils soumis à la facturation de la garderie ? Plusieurs parents se retrouvent avec des factures de garderie alors que leurs enfants sont arrivés par le bus...*

M. VIDAL répond que la garderie est gratuite après l'arrivée du bus. Les enfants de Plassay arrivant donc par le bus aux Essards ne sont donc pas soumis à la facturation. Le matin, la garderie est payante de 7h30 à 8h.

M. VIDAL ajoute que s'il y a eu facturation dans ce cas-là, il y a peut-être eu une erreur de l'agent de garderie ; à vérifier.

Plassay

11. *Cette année, alors que l'effectif aurait permis de ne faire qu'une seule classe de PS, elle se retrouve divisée en 3, ce qui ne fait pas l'unanimité auprès des parents, qui trouvent que les petits se retrouvant avec des grands ne peuvent pas évoluer sur l'apprentissage comme ils le devraient, est-ce bon pour le rythme et l'autonomie des petits ? Pourquoi une telle décision a-t-elle été prise ? Est-ce vraiment pour le bien-être de nos enfants ?*

M. LEYRIS explique comment les répartitions ont été effectuées. En juin 2019, plusieurs propositions de répartitions des classes ont été étudiées en conseil des maîtres à l'école de Plassay avec la présence d'un conseiller pédagogique de l'Inspection puis avec l'ensemble des enseignants du RPI par la suite.

En prenant en compte les prévisions d'effectifs globales des 3 écoles du RPI, une première proposition équilibrée sur l'ensemble du RPI aurait donnée 8 classes à 24 et une classe à 23 élèves.

Dans cette configuration, uniquement 6 élèves de GS seraient scolarisés à l'école de Saint Sulpice d'Arnoult avec dans cette école des élèves de CP, CE1 et CE2.

Plusieurs autres propositions ont également été étudiées en conservant tous les élèves de maternelle à l'école maternelle de Plassay. Pour cette rentrée, il a fallu également tenir compte d'une note ministérielle qui précise « dans la mesure du possible, la classe de GS ne doit pas excéder 24 élèves ».

A partir de cette contrainte, voici les diverses répartitions possibles décidées en interne à l'école de Plassay :

- 1^{ère} proposition : classe 1 : 26 PS
 classe 2 : 22MS + 6 GS soit 28 élèves
 classe 3 : 24 GS

- 2^{ème} proposition : classe 1 : 26 PS
 classe 2 : 11MS + 15 GS soit 26 élèves
 classe 3 : 11MS + 15 GS soit 26 élèves

- 3^{ème} proposition : classe 1 : 21 PS + 6 GS soit 27 élèves
 classe 2 : 5 PS + 22 MS soit 27 élèves
 classe 3 : 24 GS

- 4^{ème} proposition : classe 1 : 10 PS + 15 GS soit 25 élèves
 classe 2 : 6 PS + 22 MS soit 28 élèves
 classe 3 : 10 PS + 15 GS soit 25 élèves

Une 5^{ème} proposition avec 3 classes à triples niveaux a été écartée d'office par M. LEYRIS malgré le souhait de ses 2 collègues car il la trouve extrêmement complexe à gérer tant au niveau pédagogique direct en classe que celui du travail de préparation nécessaire, auxquels il doit ajouter pour ce qui le concerne le travail de direction toujours plus lourd d'année en année.

La 1^{ère} proposition n'était pas viable puisque 6 GS avec 22 MS n'aurait pas tiré les GS vers le haut mais aussi la contrainte du 24 maximum avec des GS n'aurait vraiment pas été respectée dans la classe 2.

De même pour la proposition 3 avec 6 GS et 21 PS dans la classe 1.

Pour ce qui est de la 2^{ème} proposition, elle dépasse également les 24 élèves maximum avec des GS.

De plus, lors de ces répartitions, Madame THOMAS a exprimé le souhait de ne plus avoir des PS purs dans sa classe ; elle trouve plus aisé de faire la classe à un double niveau, les plus grands pouvant « stimuler » directement les Petits mais aussi permettre aux Petits d'avoir envie de faire comme les Grands ce qui peut être résumé par l'expression entendue parfois les grands peuvent « tirer vers le haut » les petits. Elle a même proposé le double niveau PS / GS qui n'a pas semblé lui poser problème même si elle génère plus de travail de préparation et elle a semblé motivée pour gérer une telle configuration.

M. LEYRIS précise que même si la répartition des élèves relève du directeur d'école, il est très attaché à la prise en compte des souhaits de ses collègues. Dans la mesure où cette répartition ne posait pas de problème de sécurité et apparemment pas de problème pédagogique, il a accepté car avec cette répartition, on se rapproche le plus possible de la recommandation des 24 élèves maximum par classe de GS et elle laisse la possibilité d'accueillir en cours d'année des élèves (de PS et GS surtout).

M. LEYRIS précise que même si la répartition retenue peut paraître compliquée aux yeux des parents, les enseignants sont des professionnels formés pour répondre aux besoins des élèves.

Mme DRILHON exprime le fait que des parents ont le sentiment que les PS n'évoluent pas par eux-mêmes quand il y a un grand qui est référent d'un petit.

Mme GONZALEZ intervient en expliquant que le grand est là pour rassurer le petit.

Mme THOMAS raconte qu'elle a déjà eu une classe chargée avec uniquement des PS (31) il y a 2 ans et que depuis qu'elle a découvert le double niveau, elle trouve beaucoup plus gérable de faire la classe même si elle a 2 fois plus de travail (il faut préparer la classe pour les 2 niveaux). Elle trouve que la qualité en classe est bien plus positive.

Il y a néanmoins un moment difficile lorsqu'on a une classe de PS/ GS : c'est le moment de sport avec notamment les jeux collectifs. Il est difficile de faire jouer les PS avec les GS ensemble. Pour ce temps-là, les PS et les GS sont donc séparés.

Mme THOMAS ajoute également que lorsqu'on a une classe avec que des PS, l'autonomie des enfants met plus de temps.

Mme GONZALEZ rassure sur le fait que l'apprentissage des PS est fait même avec des GS dans la classe.

Mme THOMAS pointe tout de même le comportement de certains grands qui peuvent effrayer certains petits mais que l'ensemble reste positif. Elle ajoute que pour les GS, les conditions l'après-midi sont idéales car pendant que les petits dorment au dortoir il y a 4 adultes pour 32 GS ; ce qui donne 4 groupes de 8 élèves (déclouonnement).

M. LELOUP conclut que chaque année il est très compliqué de répartir les enfants mais que tout est fait dans l'intérêt de tous.

12. Est-il possible de revoir l'organisation lors de la descente du bus et la remise des enfants aux parents, car ils sont seuls dans l'entrée sans surveillance d'un adulte provoquant quelques débordements ou incivilités de la part de certains enfants ?

M. BACHEREAU explique le déroulement de la descente du bus.

Il se pose des questions sur l'incivilité des enfants qui sont de plus en plus nombreuses.

Il rappelle qu'un cahier de cantine et de garderie est renseigné à chaque débordement et dit qu'il est déjà très rempli.

Il indique également qu'il informera en personne certaines familles qui pensent que le personnel communal ment sur le comportement de leurs enfants, car ces derniers n'ont pas ces comportements (physique et verbal) chez eux.

M. BACHEREAU précise que dorénavant il y aura un adulte qui surveillera les enfants qui descendront du bus.

M. BACHEREAU tient à rajouter que suite au 3^{ème} conseil d'école de l'année dernière, une formation aux ATSEM a été dispensée les 22 et 23 octobre 2019.

Il donne des exemples de ce que les agents ont exprimé au début du stage ainsi que des sujets qui ont été abordés.

Il ajoute que 2 autres jours avec retour d'expérience seront programmés en février pour terminer cette formation.

10/ Dates des prochains conseils des écoles du RPI

Dates des prochains conseils d'école :

→ le jeudi 13 février 2020 à 18h30 à Saint Sulpice d'Arnoult,

→ le lundi 8 juin 2020 à 18h30 aux Essards.

La séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance : M. LEYRIS



Le président de séance : M. LELOUP

